



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Françoise PRESSE.

**Absents :** M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

**Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 22 - Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

## **Micropolis**

### **Rapport des élus administrateurs**

### **Année 2016**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

L'article L.1524-5 (14<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SEM Micropolis sont M. BODIN, M. CURIE, M. FOUSSERET et Mme WERTHE.

Le rapport d'activité 2016 soumis au Conseil Municipal est issu des documents présentés à l'assemblée générale de la SEM le 23 juin 2017.

Une fiche signalétique et une synthèse des documents financiers sont jointes en annexe.

#### **I. Synthèse de l'activité**

##### Patrimoine

La SEM Micropolis a comme principal objet la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de la Ville de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis, via un contrat de délégation de service public, qui a été renouvelé pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2022.

##### Activité

L'activité des salons organisés par la SEM Micropolis, outre la Foire Comtoise qui fut une réussite en 2016, est restée satisfaisante. A titre d'exemple :

- Salon de l'Habitat : ce salon présente des signes de renouveau, avec 17 018 visiteurs en 2016, soit + 20 % par rapport à 2015,
- Carrefour de Maires et des élus locaux : record battu en 2016 tant au niveau de la commercialisation que du visitorat,
- Salons des Antiquaires : un nouveau projet a émergé, porté par certains antiquaires, et l'édition 2016 a été plutôt réussie.

L'activité spectacle est en net ralentissement : 13 spectacles ont été accueillis, contre 28 en 2015. La forte concurrence, le coût moyen d'une place de concert et la gestion intégrée des organisateurs de spectacles (de l'artiste à la salle) positionne Micropolis hors des grands circuits de diffusion et explique cette évolution défavorable.

L'activité location de salle et restauration a souffert en 2016 du manque de manifestations d'envergure.

La Foire Comtoise, dont l'édition 2016 recevait l'Ecosse, a accueilli 146 101 visiteurs, ce qui la maintient au premier rang des événements commerciaux franc-comtois. L'année 2016 bénéficie également de la présence du Salon Micronora (qui a lieu tous les deux ans) et qui reste un événement phare et emblématique.

Des actions ponctuelles (Euro de Football ou Oktoberbeer) ont également trouvé leur public en 2016.

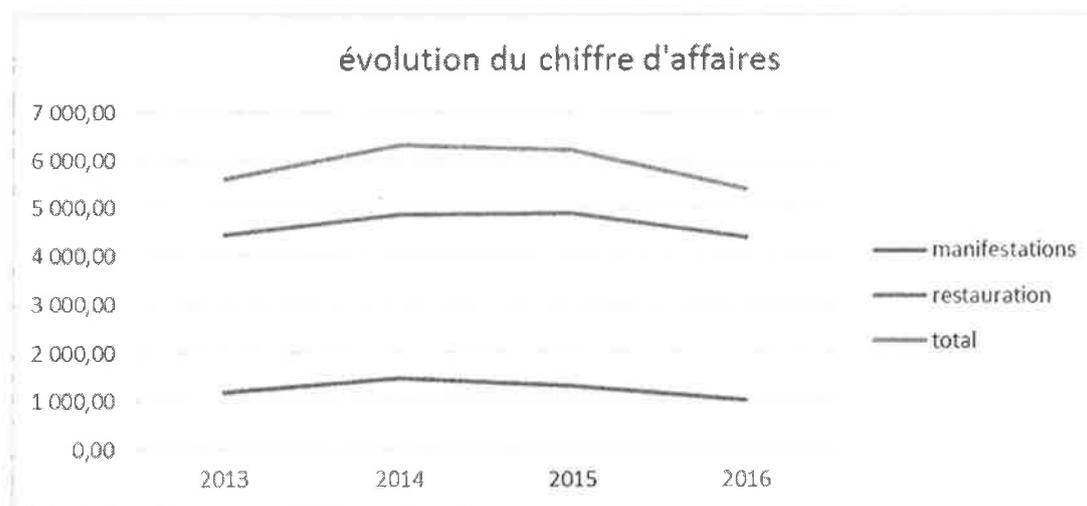
Des nouveautés sont imaginées pour 2017 (Salon du Cheval, Salon du Chocolat) afin d'offrir d'autres centres d'intérêts et d'attirer un public différent.

### Moyens humains

La SEM Micropolis dispose de 35 salariés permanents, répartis entre services techniques, services de restauration, service foire et salons, et services accueil/administration. Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2016 s'établit à 5 393 K€. Il est en retrait de 13 % par rapport à l'année précédente. L'année 2016 est une année modeste, qui a fortement manqué d'activité congrès et spectacles, et par conséquent, de restauration.



Cependant, la bonne tenue des salons et manifestations réalisés permet à la société d'absorber ses frais de structure.

## **II. Vie de la société**

### L'actionariat

Hormis des changements de représentation des administrateurs du fait par exemple d'élections ou de fusions d'entités entre Bourgogne et Franche-Comté, il n'y a pas de changement à signaler dans l'actionariat ni dans la répartition du capital social.

### Instances décisionnaires

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni deux fois, l'assemblée générale une fois pour arrêter les comptes annuels.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas de jetons de présence.

La société ne distribue pas de dividendes.

### III. Situation financière

#### Etats financiers

Les états financiers synthétiques de 2016 sont joints en annexe.

Le total du bilan s'élève à 15 026 K€.

Le résultat net 2016 est un bénéfice de 95 675 €.

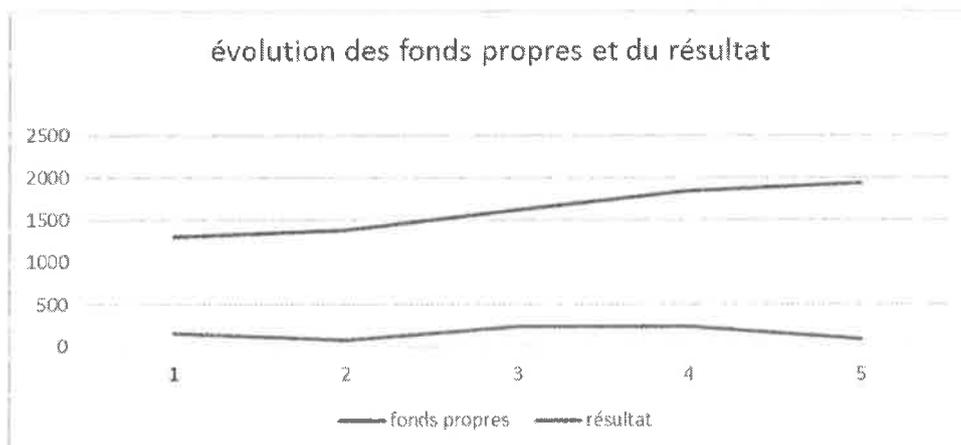
Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2016 sans réserves.

Malgré un ralentissement d'activité en 2016, la situation financière de la SEM Micropolis est saine et les ratios financiers sont satisfaisants.

#### Bilan

Le niveau des fonds propres de la société est satisfaisant. Ils se renforcent par les excédents annuels réalisés. La société est peu endettée (un emprunt est remboursé conformément à son échéancier, il reste 19 K€ de capital restant dû au 31/12/2016). La société dispose également d'un important niveau de trésorerie au 31/12, destiné à couvrir les frais de fonctionnement de début d'année suivante, période pendant laquelle il y a traditionnellement peu de recettes.

Le bilan intègre à l'actif et au passif la valeur de biens (immeubles et meubles) mis à disposition de la SEM Micropolis dans le cadre du contrat de délégation de service public. Ce montant s'élève à 12 036 K€. La fin du précédent contrat de DSP au 31/12/2016 a entraîné des enregistrements comptables sur les biens et sur les provisions. L'impact sur le résultat 2016 est faible.



#### Résultat

En K€	2014	2015	2016
Exploitation	270	211	142
Financier	28	22	13
Exceptionnel	0	9	- 11
IS et intéressement	64	9	48
Total résultat	234	233	95

Le total des produits s'élève à 5 982 K€, le total des charges à 5 886 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 96 K€. Ce résultat reste satisfaisant pour une activité qui enregistre un ralentissement de chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation, issu directement de l'activité, s'élève à 142 K€. La baisse du chiffre d'affaires a été en partie compensée par une baisse des charges.

La masse salariale reste le principal poste de charges, avec 1 997 K€ auxquels s'ajoutent 647 K€ de recours aux personnels intérimaires et intermittents, soit un total de 2 644 K€. Elle est en baisse de 5,5 % par rapport à 2015.

Les autres postes de charges significatifs sont les frais de location et manutention (montage, démontage, nettoyage) pour 521 K€, les frais de communication & publicité pour 486 K€, les frais de maintenance et entretien (388 K€), et les fluides (214 K€). Sauf le poste d'entretien, toutes ces charges sont en baisse par rapport à 2015 également.

Les charges intègrent également la redevance au Syndicat Mixte dans le cadre du contrat de délégation de service public (131 K€ en 2016).

Tout en enregistrant les opérations de fin de contrat de DSP, le résultat exceptionnel est peu significatif au global. Il en est de même pour le résultat financier.

#### Contrôles mis en œuvre en 2016

Un contrôle fiscal est en cours à la SEM Micropolis.

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon assure un suivi régulier de la société.

Il n'y a pas d'autre contrôle à signaler.

#### **IV. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon**

Il y a peu de flux financiers entre la Ville de Besançon et la SEM Micropolis.

Le Conseil Municipal a été sollicité à une seule reprise le 15/09/2016, pour l'approbation du rapport 2015 des élus administrateurs.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne plusieurs conventions réglementées liant la Ville de Besançon et la SEM Micropolis. Tout d'abord, la Ville de Besançon est membre du Syndicat Mixte Micropolis qui délègue à la SEM la gestion du Parc des Expositions et des Congrès. Ensuite, toujours à ce titre, et comme les autres membres du Syndicat, la Ville de Besançon bénéficie d'un tarif préférentiel sur les locations, par rapport au barème de tarification normalement pratiqué.

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à se prononcer sur le présent rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SEM Micropolis, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.**

M. FOUSSERET, M. CURIE, M. GONON, M. MORTON (2) et Mme WERTHE n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47  
Contre : 0  
Abstentions : 2